Le Figaro, 6 septembre 2018

ENTRETIEN
Philippe Bas:
« La thèse officielle
sur la mission
de M. Benalla paraît
fragile » PAGE 6

Philippe Bas : « La thèse officielle sur la mission de M. Benalla paraît fragile »

Les auditions reprennent la semaine prochaine. La commission n'exclut pas d'entendre l'ex-conseiller du président.

PROPOS RECUEILLIS PAR
EMMANUEL GALIERO
egaliero@lefigaro.fr

SÉNAT Philippe Bas est sénateur de la Manche et président de la commission des lois au Sénat. Il préside également la mission d'information sénatoriale sur l'affaire Benalla. En exclusivité pour *Le Figaro*, l'ex-secrétaire général de l'Élysée expose les enjeux de l'enquête parlementaire qui sera relancée dans les prochains jours.

LE FIGARO. - L'affaire Benalla est-elle une affaire d'État, dans le sens d'une affaire politique mettant en jeu le sommet de l'État ?

Philippe BAS. - S'il y a une « affaire Benalla », c'est celle dont la justice est saisie. Ce n'est pas l'affaire du Sénat. Le Sénat contrôle l'État. Il analyse les défaillances constatées à la Préfecture de police, au ministère de l'Intérieur et à la présidence. Le travail de la commission des lois et de ses deux rapporteurs, Jean-Pierre Sueur et Muriel Jourda, c'est d'examiner le fonctionnement des institutions pour faire des recommandations. Il s'agit de notre mission constitutionnelle de contrôle. Dans la réforme institutionnelle, je souhaite d'ailleurs que nos pouvoirs d'enquête et de contrôle soient confortés, dans l'intérêt de la démocratie.

> « Nous n'avons toujours pas la fiche de poste et le salaire de M. Benalla »
> PHILIPPE BAS

Pourtant, Nicole Belloubet, garde des Sceaux, a critiqué le rôle des commissions d'enquêtes parlementaires, ne jugeant *« pas sain d'empiéter sur le travail judiciaire »*. Quel est votre avis ?

Nous sommes avant tout soucieux du respect de la Constitution. Or, empiéter sur le travail judiciaire, non seulement ce ne serait pas sain, mais surtout ce serait gravement inconstitutionnel. Nous ne prononçons pas de condamnations, nous ne faisons pas de procès, nous ne menons pas d'instruction, nous ne disposons pas de la police judiciaire. Ce que nous défendons en tant que représentants de la nation, c'est l'État de droit, le bon fonctionnement des institutions et des administrations dont nous votons les crédits, la séparation des pouvoirs, et une certaine conception de la transparence en démocratie. La justice peut d'ailleurs nous y aider en sanctionnant quiconque ferait obstacle à notre mission, mais elle ne peut ni ne doit faire à notre place ce travail essentiel.

Après une suspension durant l'été, la mission d'information que vous présidez reprend ses travaux. Quel est votre calendrier et quelle sera la liste des nouvelles auditions ? Avez-vous noté des obstructions ou des difficultés pour obtenir certaines pièces (vidéos, sons...) ?

Nous redémarrerons nos auditions la semaine prochaine. Mais notre travail ne s'arrête pas là : nous demandons aussi des documents internes à la présidence, aux ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, à la Préfecture de police et aux organismes publics qui peuvent éclairer nos travaux. Nous observerons aussi les systèmes étrangers en matière d'organisation de la sécurité des chefs d'État et de gouvernement. Les personnes auditionnées se sont montrées respectueuses de notre mission, même s'il n'est pas exclu qu'un certain nombre de réponses faites aient été concertées. En tout cas, la thèse officielle d'un employé qui se consacrait uniquement à une fonction d'organisation sans prendre part à la protection du

Phoca PDF